DECLARATION INTERSYNDICALE du CAEN 3 février 2011.

CGT Education Lorraine – Fsu Lorraine – Sgen Cfdt Lorraine – Unsa Lorraine



Déclaration à laquelle s'est associée la CFTC.

L'académie de Nancy-Metz perdra 841 emplois dont 822 postes d'enseignants (298 dans les écoles, 524 en lycées et collèges) et 19 emplois administratifs.

Sur un total national de 16 000 suppressions, la Lorraine est la région la plus durement frappée.

En l'absence de toute corrélation avec les évolutions des effectifs scolarisables, l'application des ces mesures aurait pour conséquence une sérieuse dégradation des conditions d'enseignement pour les jeunes Lorrains :

- Augmentation des effectifs/classe.
- Diminution importante de l'aide aux élèves en difficulté.
- Suppression d'établissements de proximité.

Dans son dernier rapport sur la situation économique, sociale et environnementale, le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine avait mis l'accent sur les faiblesses du système éducatif dans notre région : faibles performances en matière de baccalauréats généraux, taux de poursuite dans l'enseignement supérieur inférieur à la moyenne nationale, faible accès à l'enseignement des langues à l'école primaire...

Le dernier rapport de l'OCDE sur les performances scolaires indique une dégradation de la position française et met en évidence un système éducatif français inégalitaire où le poids du milieu social reste plus déterminant qu'ailleurs sur la réussite des élèves.

Au vu de ces considérations, l'application des prévisions ministérielles pour notre région aura des conséquences très néfastes en particulier pour les élèves issus des milieux « modestes » qui représentent environ la moitié d'une classe d'âge en Lorraine.

Dans ces conditions les représentants des personnels au CAEN s'adressent de façon très solennelle au Recteur de l'Académie pour qu'il intervienne auprès du ministère afin de le faire revenir sur sa décision. Ils appellent les élus et la société civile à se mobiliser pour que les moyens humains et financiers accordés au service public d'éducation lui permettent de mener à bien les missions qui lui sont confiées pour l'éducation et la formation des jeunes Lorrains.

C'est pourquoi nos organisations dans notre Académie appellent les personnels à participer aux actions de grève et de manifestations à venir notamment le 10 février et le 19 mars.

Déclaration complémentaire orale :

Soyez certain, Monsieur le Recteur, de la forte détermination de nos organisations e des personnels à s'opposer à ces mesures iniques.

C'est pourquoi, Monsieur le Recteur, dès à présent nous quittons cette instance et nous vous laissons face à vos responsabilités dans votre décision de la casse de l'Ecole en Lorraine.